



## Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,  
Développement Durable,  
Environnement,  
Biodiversité,  
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,  
Infrastructures,  
Risques Naturels,  
Risques Technologiques,  
Équipement, Logement,

Urbanisme,  
Aménagement du Territoire,  
Solidarité entre les  
Territoires,  
Renouvellement Urbain, Mer

### Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

# Décrypt-inFO

## Comité Social d'Administration du 29 juin 2023 Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...

### Et des desserts...



CSA ministériel du 29 juin 2023  
Déclaration de FORCE OUVRIERE

Résoption de la « dette » : et si on parle de celle due aux agents en matière salariale ?

Message du Président  
Médiations, mesures,  
Obligation de résultat

Malgré 6 mois de grève et une mobilisation historique et très majoritairement soutenue dans la population, le gouvernement a fait le choix de promulguer la loi injuste et brutalement reportée de 62 à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits au profit à la concurrence.

Les organisations syndicales ne s'y sont pas : c'est bien le pouvoir exécutif qui sort considérablement affailli de ce conflit, et nous restons déterminées à ne pas l'accepter.

Et ce ne sont pas les micro-mesures salariales issues des annonces gouvernementales du 12 juin dernier, véritables provocations pour les agents publics, qui vont aider l'ouverture de la négociation.

FO démontre une fois de plus que le ministre de la Transformation et de Fonction

Publique refuse d'ouvrir de véritables négociations salariales pour restaurer les équilibres sociaux et faire face aux réelles difficultés.

Nous dénonçons des mesures insuffisantes et inséparables avec une augmentation de la valeur du point d'indice basé en déja par rapport au niveau de l'inflation historique. Nous dénonçons également la régression des grilles indiciaires, une différence entre les trois versants de la fonction publique et donc réintroduction d'une prime de pouvoir d'achat.

Dans ce sens, FO affirme ses revendications, à savoir :

• la revérification générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la

valueur du point d'indice à minima à hauteur de 10 % et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % perdus depuis janvier 2009, donc au total les pertes des retraités),

• l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires,

Déclaration préalable  
portée par FO

La carte  
des  
entrées

Candidatures à l'élection des représentants du personnel  
au conseil médical ministériel

Liste unitaire FO-CGT-CFDT-UNSA-SNCTA-FSU

NOM	Prénom	Service	Corps	Organisation
1	CAUBERE	Malvina	DGAC/SNIA	ITPE
2	MORALES	Pierre	DDT 70	SACDD
3	DUCLOS	Laurent	DGAC/SG	Adjoint Administratif ITPE DGAC

La liste des représentants du personnel  
au sein du comité médical ministériel  
issue de l'examen en séance.

## Les plats de résistance

### Rapport Social Unique 2021 :

- FO met sur la table ses premières analyses (effectifs, rémunérations, recrutements, égalité pro,...) et ne manquera pas de les prolonger dans l'ensemble des instances ministérielles thématiques (FS Santé/Sécurité/Conditions de Travail, CCAS, Commission Ministérielle pour la formation professionnelle). Déjà beaucoup de constats qui renforcent la légitimité de nos revendications.

### Comité médical ministériel :

- Les organisations syndicales font preuve de leur sens des responsabilités pour que le processus improvisé de désignation des représentants du personnel dans ces instances ne vire pas au chaos. Histoire que chaque agent puisse être défendu efficacement le « jour où ».

### Statut particulier des ITGCE (IGN)

- un texte déjà étudié lors du CSAM du 23 mai...auto-corrigé par l'administration suite à demande de la DGAEP...bourré d'approximations et finalement retiré de l'ordre du jour. Faut-il en rire ou en pleurer ?

Le détail des ingrédients : à retrouver ci-après !

## Pour en savoir plus sur les débats...

### Réponses générales apportées en ouverture de séance

En réponse aux déclarations préalables des organisations syndicales (dont celle de FO [ICI](#)), le Secrétaire général du MTECT apporte les réponses suivantes :

- L'unanimité de l'expression des OS sur la question du pouvoir d'achat ne surprend pas le SG, qui renvoie au niveau de la FP le sujet général de l'indiciaire et des carrières. Suite à nos expressions, il se montre volontariste quant à l'obtention d'une enveloppe catégorielle 2024 en hausse. On demande à voir... Le DRH confirme son engagement sur la production d'un bilan de l'exercice indemnitaire 2022, notamment en matière de convergence interministérielle.
- Pour la DDTM du Gard (exclusion du droit lié aux Zones Urbaines Sensibles), le cabinet du ministre du logement a été saisi mais n'a pas encore répondu.
- Sur l'évolution potentielle de l'organisation de l'État en Corse, le SG confirme qu'aucune commande n'existe...mais qu'aucun interdit n'existe non plus ! FO indique que le pire n'est jamais exclu...et que le « modèle Guyane » peut inspirer certains esprits.
- Sur l'évolution de la gouvernance de l'ENTPE, visant à exclure les OS nationales du CA, cela s'inscrit pour lui dans un mouvement de fond de simplification de la composition des Conseils d'Administrations. Pour FO cela n'est pas recevable !
- Sur la situation de l'ANAH, les alertes ont bien été prises en compte...reste à les traiter.
- Sur la question des frais de déplacement, FO est intervenue concernant le taux de remboursement des nuitées pour les réunions ministérielles se déroulant à la Défense. Le SG s'est engagé à trouver une solution afin que le taux de remboursement soit celui de Paris (110 € aujourd'hui) et non plus celui de Province (90 €).
- Statut des Officiers de Ports/OP Adjoints : objectif d'examen des textes à l'automne.
- Sur le sujet de l'indemnitaire des agents qui vont intégrer le Centre Ministériel de Gestion des Personnels : les agents qui ne bénéficieraient pas d'une évolution financière de leur IFSE suite à ce transfert ne seront pas impactés pas le « ticket mobilité descendant » d'administration centrale vers SD en cas de mobilité future. FO restera vigilante à ce que cet engagement écrit pris par l'administration soit respecté !

#### **Point n°1 : Approbation du Procès verbal du CSAM n°1 des 9 et 23 mai 2023 (pour avis)**

**Intervenant : Laurent JANVIER - FEETS-FO**

Suite à la prise en compte des observations des organisations syndicales, le PV est approuvé.

**Votes sur le procès verbal**

**POUR : FO – CGT – CFDT – UNIPEF/UNSA – FSU**

## **Point n°2 : Election des représentants du personnel au Conseil Médical Ministériel**

**Intervenante : Stéphanie FERRARI-PAILLET - SNP2E-FO**

### **De quoi parle-t-on ?**

Alors que cette réforme était en discussion depuis des mois voire des années ... le décret no 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat. est paru le 13 mars 2022, avec une application prévue dès le lendemain, le 14 mars 2022, plaçant les agents des Comités Médicaux et Commissions de Réforme dans un grand désarroi quant à la mise en œuvre de ce décret. Et voici que maintenant, à l'approche du « mur du 1<sup>er</sup> juillet 2023 » qui évincé les représentants du personnel issu des CAP pour représenter les personnels dans ces nouvelles instances, les comités sociaux d'administration locaux et nationaux sont consultés dans l'urgence pour établir une liste de 15 noms, dans un désordre rappelant les élections de 2022 en donnant l'impression de devoir les recommencer.

Ici, le CSA ministériel est consulté pour arrêter une liste de 15 noms pour représenter les agents dont le CSA « de proximité » est en situation de carence, et les chefs de services des services du MTECT.

### **Les positions de FO :**

Sans revenir sur les errements de cette réforme improvisée sur un sujet pourtant fondamental, donnant l'impression qu'il faut recommencer les élections de fin 2022, vous noterez que les organisations syndicales représentative en cette instance ont pris leurs responsabilités pour éviter que le désordre ne débouche pas sur le chaos. L'enjeu pour les agents susceptibles d'être un jour concernés par une saisine d'un comité médical, dont le nombre va mécaniquement augmenter en raison de la contre-réforme des retraites, est suffisamment sérieux pour ne pas être pris à la légère.

En retour, ces mêmes organisations syndicales attendent de la part de l'administration les modalités de fonctionnement leur permettant de déterminer leur représentation pour défendre leurs mandants respectifs. Avec par exemple la mise en copie de chaque convocation des adresses de messagerie des fédérations.

Par ailleurs, FO demande des réponses sur des sujets encore orphelins de réponses :

- Quelle formation pour les membres du CM (là où les membres des CAP pouvaient acquérir une compétence en siégeant à un nombre représentatif de réunions, les représentants issus de chaque CSA de service n'y siégeront que marginalement) ? Quels moyens auprès des organisations syndicales pour organiser la formation de leurs représentants ?
- Quels délais de désignation pour permettre aux représentants en CM de s'organiser ? Quelles autorisations d'absence incluant le temps de préparation ? Quelle prise en charge des frais induits ?
- Quel suivi national des Conseils Médicaux, dans quelle instance, quels bilans ?  
→ FO demandera un suivi en F3SCT ministériel.

### **À retenir des débats :**

L'administration salue l'esprit de responsabilité des organisations syndicales, et s'engage à apporter les réponses posées par FO à la rentrée.

**Votes sur la liste unitaire déposée par les OS**  
**POUR : FO – CGT – CFDT – UNIPEF/UNSA - FSU**

Candidatures à l'élection des représentants du personnel  
au conseil médical ministériel  
Liste unitaire FO-CGT-CFDT-UNSA-SNCTA-FSU

	NOM	Prénom	Service	Corps	Organisation
1	CAUBERE	Malvina	DGAC/SNIA	ITPE	
2	MORALES	Pierre	DDT 70	SACDD	
3	DUCLOS	Laurent	DGAC/SG	Adjoint Administratif DGAC	
4	HIRTZIG	Gwenaelle	DIR Est	SACDD	
5	GIUGE	Olivier	DGAC/ENAC	ICNA	
6	WANHEM	Pascal	OFB	TE	
7	ONNO	Edouard	SG	ITPE	

8	BIARD	Pierick	DRIEA	SACDD	
9	AUGEREAU	Eric	ANCT	AAE	
10	RIET	Annyvette	SG	TSDD	
11	FERRARI-PAILET	Stéphanie	DREAL-NA	SACDD	
12	MASSOULIE	Fabrice	DDT 12	TSDD	
13	VINCENT	Dominique	SG	ITPE	
14	FIACRE	William	DGAC	IESSA	
15	BEZY	Jean-Pascal	MIQCP	AUE	

**Point n° 3 Projet de décret modifiant le statut particulier des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat et créant un dispositif temporaire d'accès à ce corps ( pour avis)**

**À retenir des débats :**

L'intervention des OS démontre le niveau d'impréparation du dossier, qui est retiré de l'ordre du jour par le Secrétaire général.

**Point n° 4 : Présentation du rapport social unique 2021 (RSU) (Pour information)**

**Intervenant : Laurent JANVIER - FEETS-FO**

**Les analyses de FO :**

Tout d'abord félicitations aux compilatrices et compilateurs des données présentées, un vrai travail de fourmi. Félicitations aussi à celles et ceux qui auront lu dans le détail les 288 pages, sans compter les annexes, que compte le document.

De cette avalanche de chiffres, qu'en retirer ?

Tout d'abord la difficulté de pouvoir les analyser et les mettre en perspective pour l'année 2021 elle-même, de part les différences de périmètres intégrés ou pas dans chaque donnée (EP la plupart du temps exclus une nouvelle fois...mais un peu moins quand même) ou la structuration des données qui renvoie désormais non plus à des données globales, mais à des données segmentées par fraction de population. Si les écarts sont importants à détecter et traiter, ne plus s'intéresser aux valeurs absolues permet de s'exonérer de traiter les enjeux globaux.

Et pour remettre en perspectives les données 2021 dans le temps long, là c'est le parcours du combattant ! Mais cela tombe bien, le combat fait partie de notre ADN !

## **Effectifs : la purge se poursuit !**

De l'ordre de -2000 agents et -5 % par suppression d'effectifs, transfert...ou non atteinte du plafond d'emploi (150). Les catégories B, C et OPA paient la note.

## **Précarité : la tache d'huile s'étend !**

Avec désormais près de 5 % de collègues contractuels (3 % en 2020), un flux qui augmente de 60 % en un an ! Et 2021 est la première année d'arrêt des concours de déprécarisation...bienvenu dans le monde d'après-carité ! Avec tout cela, extinction prévue du cadre statutaire de la FP puisque les collègues contractuels n'ont plus qu'une voie pour y échapper : la CDIsation.

## **Le recrutement statutaire sur les corps du ministère dépassés par l'apprentissage !**

Le nombre d'apprentis représente désormais le double du nombre d'élèves/stagiaires. Aucune donnée permettant de savoir si l'apprentissage au ministère répond bien aux objectifs assignés (intégration de jeunes en décrochage notamment) ou s'il est utilisé pour recruter des diplômés « low-cost » pour jouer les bouches trou dans les services. A ce sujet, FO obtient l'engagement d'une présentation et d'un débat en CSAM sur le bilan de l'apprentissage, et la politique du ministère en la matière.

## **Pyramide des ages : il est temps de préparer l'avenir !**

50 % des agents ont plus de 49 ans, le tiers plus de 55 ans.

Une chute de la part des recrutements sur les corps techniques...pas un bon signe pour porter les enjeux de politiques du pôle ministériel !

Mais une augmentation du flux de recrutement de personnels d'exploitation.

Une explosion des recrutement suivant la MAD (20 à 178!) Quelle explication ? → la DRH ne s'explique pas cette évolution et vérifiera les chiffres.

## **L'ascenseur social se grippe !**

Une division par 2 du nombre de postes offerts aux concours.

## **Mobilité :**

Un taux de candidat/poste publié supérieur sur le cycle collectif par rapport au fil de l'eau.

1/4 des postes pourvus par des candidats externes...cherchez un autre ministère dans cette situation !!

40 % des postes n'ayant reçu aucune candidature.

Près de la moitié des postes non-pourvus en fil de l'eau, près des 2/3 pourvus au cycle collectif. Il y a donc urgence à changer de cap (cf la résolution adoptée en CSAM du 23 mai 2023).

**Un nombre de conseillers mobilité carrière qui baisse progressivement...et pourtant ils sont mis en avant pour chaque accompagnement de restructuration !!**  
Comment vont-ils faire ?

## **Mortalité :**

Les décès représente déjà 3,5 % du flux de départ en retraite (on atteint 5 % certaines années). Et 5 % de mise en retraite pour invalidité. Combien avec la réforme des retraites ?

## **Formation :**

Plus d'un agent sur deux n'a pas suivi de formation en 2021. Toujours les mêmes ? → bilan formation à faire en CMFP

**Rémunérations :** cf notre déclaration préalable [ICI](#).

L'évolution des données globales relatives au salaire médian moyen mérite un sacré bémol : l'augmentation n'est pas liée à des progressions salariales mais à l'évolution de la sociologie du ministère !

La preuve, l'explosion du nombre d'agents éligibles à la GIPA (x4 depuis 2018).

Sur la partie rémunérations, le constat est identique d'une année sur l'autre, il subsiste un écart persistant de rémunération entre les femmes et les hommes, sans que les données permettent d'en identifier la cause. Sachant que l'âge moyen et médian des genres est similaire au sein du pôle ministériel.

Donc étant donné que la partie indiciaire peut être "presque" considérée comme égalitaire c'est donc la partie indemnitaire qui discrimine potentiellement, le déséquilibre du « A+ », ainsi que la prépondérance du temps partiel féminin (18 % des femmes contre 4 % des hommes). Sur ce dernier sujet, la réponse favorable à la revendication de FO de mise en place d'une possibilité d'accès à la semaine de 4 jours apporterait une avancée notable.

Sur l'aspect indemnitaire, FO attend une analyse plus fine :

- par catégorie et par corps le nombre d'agents générés par groupe de fonctions
  - par catégorie et par corps le montant de CIA distribué à comparer avec l'enveloppe allouée par agent
  - par catégorie et par corps le "placement" dans la manière de servir ( 5 fourchettes)
- Un bilan plus approfondi de la clause de réexamen serait le bienvenu, combien d'agents ont été concernés par catégorie, par corps et évidemment par genre ?  
→ demandes bien notées par la DRH.

### **Sur le temps de travail:**

36% des agents sont écrétés, avec toujours la même question : est-ce que cela comptabilise l'écrêttement de la journée aussi ou seulement hebdomadaire? Par ailleurs, le nombre officiel d'heures écrêtées représente de l'ordre de 200 ETP. Le ministre ne peut-il pas être menacé par une condamnation pour travail dissimulé?

### **Ruptures conventionnelles:**

116 demandes pour 52 accordées. Sur quels critères objectifs une demande est-elle acceptée ou refusée?

**Accompagnement des restructurations :** cela augmente malheureusement (on préférerait se passer de restructuration et injecter les crédits dans la masse salariale globale!)

**Santé et sécurité au travail /organisation du temps de travail/égalité pro/handicap :** bilan complet à faire en F3SCTM

**Action sociale :** bilan complet à faire en CCAS

**Discipline :** une forte augmentation des sanctions...et 82 % des sanctions concernant les agents de catégorie C !! Quelle explication ?

Ce tour d'horizon de premières données et enseignements à en tirer démontre la nécessité d'en tirer un réel débat sur les évolutions à conduire en matière de gestion des RH au sein du pôle ministériel, après approfondissement dans chaque instance ministérielle spécialisée (FS Santé/Sécurité/Conditions de Travail, CCAS, Commission Ministérielle pour la formation professionnelle).